

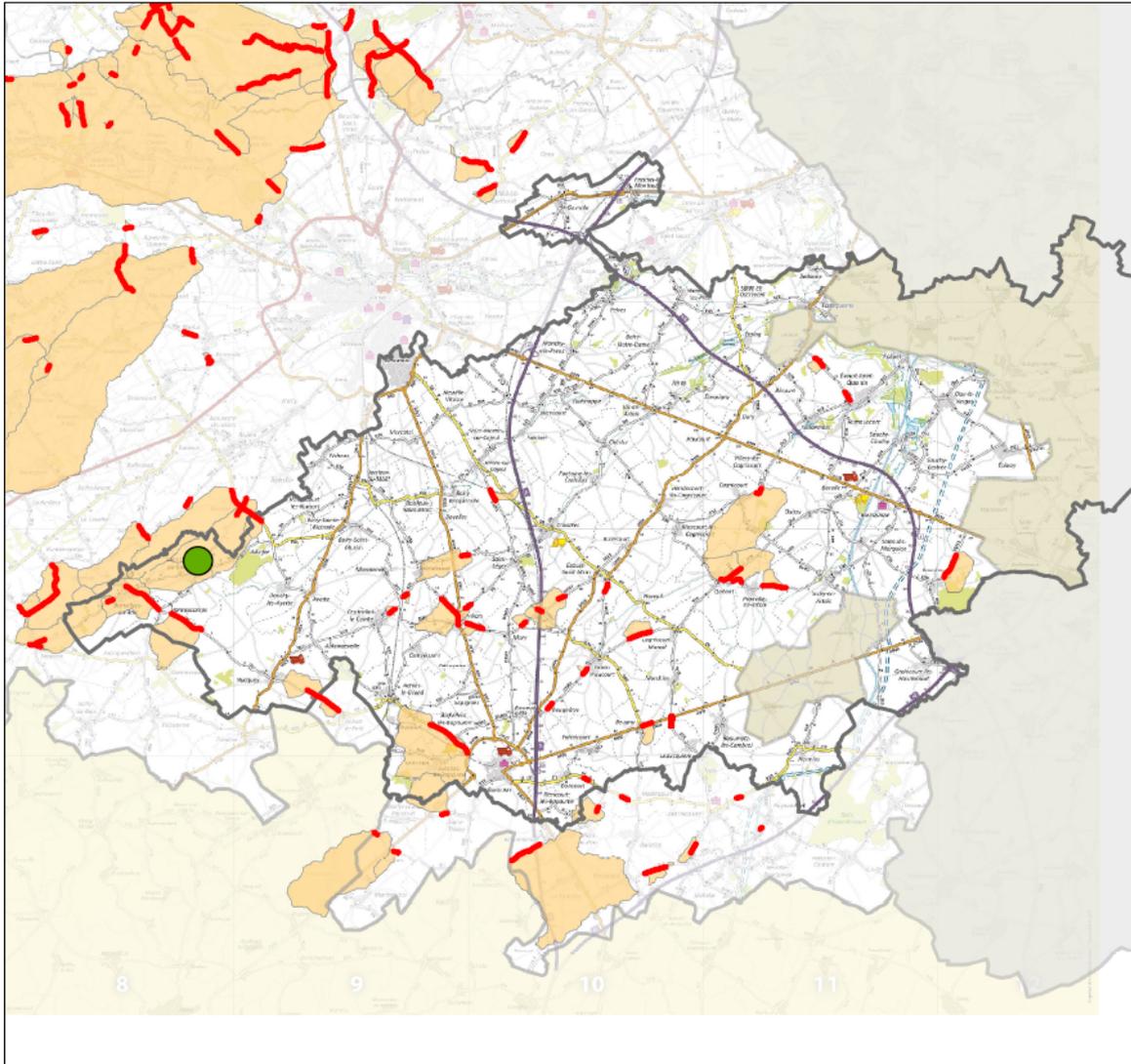
Un fonds d'intervention pour résorber les désordres hydrauliques sur le patrimoine départemental

**Commission thématique du SAGE de la
Sensée**

2024

31 points cibles routiers

1 bâtiment



Points cibles du
SAGE de la Sensée

□ SAGE de la Sensée

Points cibles

— Points cibles routiers

● CER de Monchy-au-Bois

■ Bassins versants*

* délimitation effectuée à partir du modèle numérique de terrain. à vérifier par des observations de terrain.



0 4 8 km

Une boîte à outil

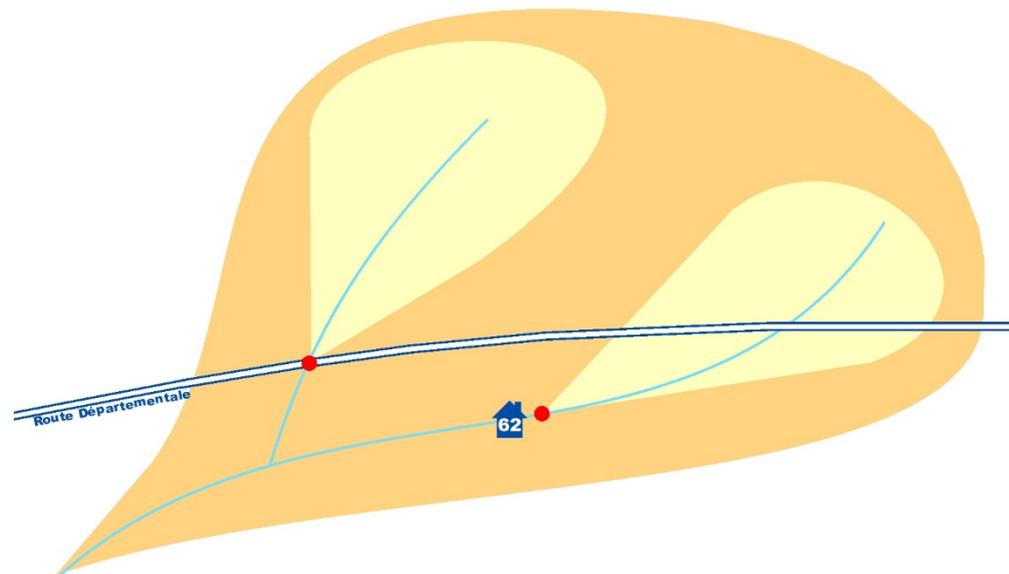
Délibération « Adaptation
et résilience face au
changement climatique
volet paysager »

29 janvier 2024

1. Un fonds d'intervention
2. La mobilisation de la convention avec la chambre d'agriculture
3. Les potentialités offertes par la procédure d'Aménagement Foncier
4. Le Fonds biodiversité - volet investissement

Un fonds d'intervention pour des études

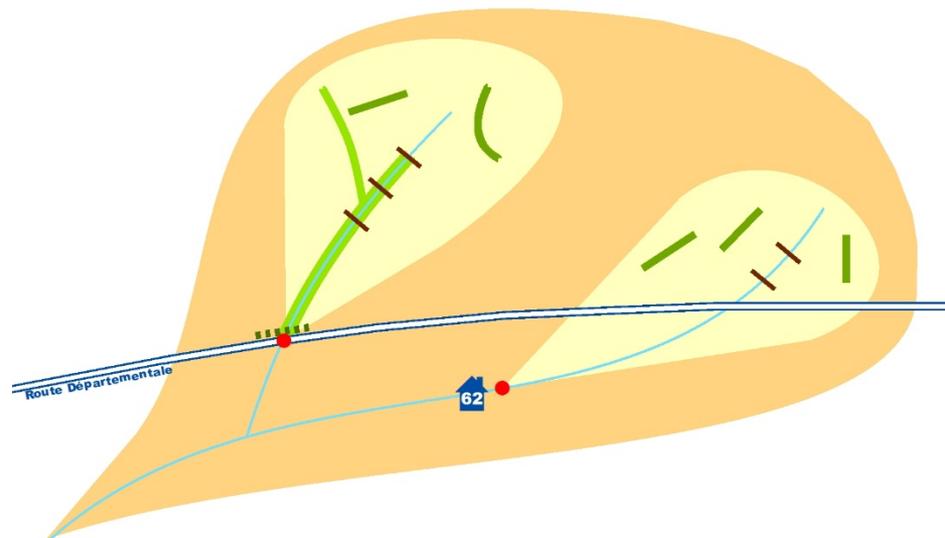
- **30% du coût de l'étude (HT)** au pro-rata de la surface concernée par les bassins versants générant les points cibles
- **50% du coût (HT) en cas d'étude complémentaire** spécifique pour intégrer les points cibles
- **Bénéficiaires** : Structures compétentes sur la maîtrise des ruissellements



- Syndicats de BV
- EPCI
- Communes

Un fond d'intervention pour des travaux d'hydraulique douce

- **70% du coût des travaux** situés sur les bassins versants générant les points cibles
- et permettant la résorption de ces derniers
- **100% du coût des travaux** situés sur le patrimoine départemental
 - en maîtrise d'ouvrage départementale ou déléguée
- **Bénéficiaires** : Structures compétentes sur la maîtrise des ruissellements + AFR



Conditions d'éligibilité

- Approche cohérente sur le plan hydraulique
- Concertation avec SAGE, PAPI et structures GEMAPI
- Etude hydraulique globale si bassin versant > à 30 ha
- Etude : programme d'aménagement dimensionné pour traiter les points cibles pour une pluie de retour 5 ans ou 80% de la pluie décennale (avec les 3 Volets : pratiques agronomiques - hydraulique douce - hydraulique structurante)
- Travaux : caractériser l'impact du programme de travaux sur les points cibles pour les pluies de retour 5 et 10 ans
- Respect des règles de cofinancement public (20% à charge du maître d'ouvrage sauf en délégation)
- DIG obligatoire
- Engagement sur l'Entretien à formaliser

Partenariat avec la chambre d'agriculture

- Animation auprès des exploitants agricoles sur l'évolution des pratiques culturales
 - Animation spécifique avec le groupe d'exploitants concernés par un point
 - Accompagnement personnalisé à la parcelle
 - Participation aux démarches de sensibilisation organisées à l'échelle macro par la structure compétente
- Appui technique si besoin

Les autres outils

- L'ingénierie départementale (MDADT-DDAE) pour l'expertise et l'accompagnement des territoires
- Le fonds « Biodiversité » pour des travaux sur le domaine public communal ou intercommunal à dimension biodiversité
- L'aménagement foncier sur les secteurs à enjeux forts avec des problématiques récurrentes

Merci de votre attention

Grimonie Bernardeau

Bernardeau.grimonie@pasdecalais.fr

03 21 21 90 21